



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Doctorat Architecture et paysage



Niveau d'étude visé BAC +8



ECTS 180 crédits



Composante(s) École Doctorale Montaigne-Humanités

Présentation

Le doctorat en architecture et paysage permet de préparer une thèse dans les domaines de l'architecture, de la ville, du territoire et du paysage. Ce champ disciplinaire accueille les étudiants titulaires d'un master dans les domaines concernés ou d'un diplôme d'État des écoles supérieures d'architecture et de paysage conférant le grade de master.

Une des ambitions de ce doctorat est de renforcer le champ spécifique des recherches portant sur l'architecture, la ville, le territoire et le paysage en leur permettant de s'enrichir de l'apport de professionnels spécialistes du projet. Elle est aussi de développer une capacité à construire une réflexion, d'ordre critique et épistémologique, sur les temporalités, les acteurs, les outils et les finalités de l'action en ces domaines.

Les candidats doivent au préalable soumettre un projet de recherche à un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) dans les domaines concernés et membres de l'UMR 5319 Passages du CNRS et de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Les candidatures sont ensuite examinées dans le cadre de l'UMR 5319 et de l'École doctorale.

Les doctorants sont intégrés dans l'UMR 5319 Passages. Ils participent aux formations et séminaires prévus par l'école doctorale Montaigne-Humanités et à ceux organisés à leur intention par l'UMR ou par l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Selon la thématique des travaux effectuées, le doctorat en architecture et paysage est rattaché aux sections suivantes du Conseil national des universités (CNU): 18 (architecture, ses théories et ses pratiques), 22 (histoire et civilisations: histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain; de l'art), 23 (géographie physique, humaine, économique et régionale) et 24 (aménagement de l'espace, urbanisme).

Il permet de demander sa qualification aux fonctions de maître de conférences à une de ces sections du CNU, de candidater à un poste d'enseignant-chercheur dans les écoles supérieures d'architecture et de paysage, de chercheur ou d'expert de haut niveau dans les secteurs publics ou privés.

Contact: Bernard DAVASSE

Admission

Conditions d'admission

Les candidats doivent au préalable soumettre un projet de recherche à un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) dans les domaines concernés et membres de l'UMR 5319 Passages du CNRS et de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Les candidatures sont ensuite examinées dans le cadre de l'UMR 5319 et de l'École doctorale.







Niveau d'entrée : BAC +5

Niveau d'entrée obligatoire : Oui

Pré-requis obligatoires

Langue française niveau B2

Et après

Secteur(s) d'activité (DGESIP) : Aménagement local, rural et urbain

Savoir-faire et compétences

Les blocs de compétences sont communs à l'ensemble des docteurs.

- 1. Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
- 2. Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
- 3. Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective
- 4. Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
- 5. Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
- 6. Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

École Doctorale Montaigne Humanités

■ inscriptions-ed@u-bordeaux-montaigne.fr

